



Paris, le 2 février 2017

TIRER LE MEILLEUR DU MARCHÉ UNIQUE EUROPÉEN

Le projet européen est aujourd'hui en plein doute, entre une promesse de prospérité qui vacille et la perception fréquente que l'Europe creuse les inégalités. Dans cette nouvelle *Note du CAE*, les auteurs, **Vincent Ausilloux**, **Agnès Bénassy-Quéré**, **Clemens Fuest** et **Guntram Wolff**, recommandent de ne pas lâcher sur l'intégration des marchés – une nécessité d'autant plus forte dans une économie de plus en plus numérique – mais de mieux accompagner cette intégration à l'aide d'outils modernes de lutte contre l'évasion fiscale et sociale. Les fonds européens devraient être progressivement recentrés sur les domaines où les retombées entre États sont fortes.

Retrouver les gains de productivité dans l'Union européenne

Toutes choses égales par ailleurs, les échanges entre deux pays de l'Union européenne sont quatre fois plus faibles que ceux entre deux États américains. Réduire de moitié cet écart ferait augmenter le revenu européen d'environ 14 %, soit autant que ce que le marché unique a déjà apporté. Pour progresser, il est essentiel de mieux exploiter les économies d'échelle au niveau européen dans les services majeurs tels que l'énergie, le transport ferroviaire, les télécommunications, en unifiant les régulations et en rapprochant les régulateurs. Dans les autres secteurs de services, c'est par la chasse aux barrières créées *de facto* par les réglementations locales que l'on améliorera le fonctionnement du marché unique. L'enjeu d'un marché plus vaste et intégré est crucial pour permettre à des entreprises numériques européennes d'émerger.

Une stratégie de croissance ne pouvant être conçue sans tenir compte des contraintes environnementales, les auteurs mettent en avant des instruments permettant de concilier environnement et compétitivité et d'assurer une plus grande cohérence des décisions fondées sur le prix futur du carbone.

Recommandation 1. Dans les secteurs à fortes externalités et économies d'échelle, viser une réglementation unique et une étroite coordination (voire une fusion) des régulateurs nationaux.

Recommandation 2. Dans les secteurs de services, réexaminer les régulations selon une analyse coût-bénéfice, en se référant aux meilleures pratiques, afin de réduire les obstacles indus aux activités transfrontières.

Recommandation 3. Axer la politique environnementale européenne sur le principe de la destination et non plus de la source, en établissant des normes techniques sur un horizon long mais crédible, en fixant une trajectoire de référence pour le prix du carbone et en redistribuant le produit des taxes de manière forfaitaire.

Un nouveau programme d'investissement

Prise dans son ensemble l'Union européenne dispose des ressources suffisantes pour investir. Cependant l'investissement se fait de plus en plus à l'extérieur de ses frontières. Pour stimuler l'investissement, en particulier dans les secteurs innovants, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur un marché de capitaux diversifié et résilient, proposant à la fois sur des financements bancaires et de marché. C'est pourquoi le projet d'Union des marchés de capitaux est clé, tout comme sur l'achèvement de l'Union bancaire. L'utilisation des ressources européennes, justifiée au regard de trois objectifs – convergence économique, interdépendance et solidarité – doit par ailleurs évoluer en fonction des nouveaux défis posés à l'intégration européenne (enseignement supérieur, interdépendances énergétiques, par exemple).

Recommandation 4. Continuer à s'attaquer aux différents défis structurels liés à l'Union des marchés de capitaux, en particulier dans le domaine du droit des entreprises en difficulté, et en adoptant les mêmes principes fondamentaux dans l'ensemble du marché unique.

Recommandation 5. Revoir le budget de l'Union européenne et le Plan Juncker au regard de trois objectifs clés : la convergence économique, les interdépendances entre États membres et la solidarité.

L'Union européenne face au défi de l'équité

Si les politiques de redistribution entre individus incombent aux États membres, l'Union européenne a un rôle à jouer pour renforcer leur capacité de mise en œuvre, en permettant notamment l'accès à des outils modernes et efficaces pour lutter contre l'évasion fiscale et sociale. Un enjeu central est celui des systèmes d'information transfrontières qui, jusqu'à présent, sont restés en retrait par rapport à la mobilité croissante des entreprises et des individus. Pour limiter l'optimisation fiscale des entreprises, le projet de l'assiette commune et consolidée de l'impôt sur les sociétés (ACCIS) porté par la Commission européenne est ambitieux et doit être soutenu selon les auteurs. Sa mise en œuvre risquant cependant d'être complexe, ils recommandent d'explorer des solutions pragmatiques alternatives.

S'agissant des migrations intra-Union européenne, le système de protection sociale ne devrait ni encourager ni décourager la mobilité de main d'œuvre. Si le « tourisme social » ne semble pas un phénomène majeur, des voies de progrès existent pour aller vers une plus grande neutralité des systèmes sociaux.

Recommandation 6. Veiller à ce que les charges sociales des travailleurs détachés soient effectivement payées dans le pays d'origine en développant des interfaces électroniques adéquates et en rendant l'entreprise dans le pays de destination immédiatement redevable en cas d'irrégularité constatée.

Recommandation 7. Modifier la Directive sur les intérêts et les redevances afin d'étendre les possibilités d'imposition à la source sur les redevances et les intérêts. Alternativement, coordonner les accords de double imposition avec les pays tiers.

Recommandation 8. Augmenter la neutralité de l'assurance-chômage vis-à-vis des migrations intra-communautaires en maintenant intégralement les droits lors d'un changement de pays de résidence au sein de l'UE et en instaurant des compensations transnationales pour les coûts engendrés par le principe de totalisation.

Recommandation 9. Améliorer l'information sur les droits de retraite en centralisant les informations personnelles sur une plate-forme unique.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les *Notes du CAE* sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse

Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez @CAEinfo sur Twitter 

christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel nomade : christine.carl@cae-eco.fr